



Code de la Démocratie locale et de la

Conformément à l'art. L1122-13 §1<sup>er</sup> du

Décentralisation, nous avons l'honneur de transmettre pour la première  
COMMUNE DE EGHEZEE fois, aux membres du conseil  
communal, cette convocation qui aura lieu :

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE	<b><u>Le lundi 28 novembre 2011 à 20h</u></b> <b><u>Au foyer du Centre Culturel d'Eghezée</u></b>
--	--

ORDRE DU JOUR :  
**Séance publique**

1. Rapport sur les synergies existantes, les économies d'échelle et suppression des doubles emplois (article 26 de la loi organique des CPAS) ;
2. Information du CPAS quant à certains de ses projets ou services :
  - a. Premier bilan du service Taxi
  - b. Travail mené avec les pré-ados et ados de la maison de quartier ;
  - c. Projets de rénovation et de transformation du bâtiment acquis par le CPAS, rue de la Gare à Eghezée

La secrétaire communale

Pour le collège communal,

Le bourgmestre,

M-A MOREAU



D. VAN ROY

La secrétaire

Pour le conseil de l'action sociale,

Le président

D. LAMBOTTE

J-M. SEVERIN